



Le 12 septembre Tous en grève contre le coup d'état social !

Jeudi dernier, le 1er ministre et la ministre du Travail, ex-DRH de Danone, ont "dévoilé" officiellement le contenu des ordonnances qui devraient être promulguées le 21 septembre prochain. Comme on le savait déjà, ces ordonnances sont une attaque violente contre l'ensemble du monde du travail.

- ☹ Hausse de la CSG, Baisse des APL
- ☹ Les conventions collectives ou accords de branches ne prévalent plus sur les accords d'entreprises. Les employeurs pourront aller en dessous des grands acquis des salariés, voir même de les supprimer
- ☹ La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e,...) n'est plus garantie par la loi.
- ☹ Par simple accord d'entreprise, on peut passer de 10h. à 12h. de travail par jour et de 44h. à 46h. de travail maximum par semaine.
- ☹ Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h.(ou 46h.)
- ☹ Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.
- ☹ Une entreprise peut licencier sans avoir de difficultés économiques.
Les employeurs n'auraient plus d'obligations envers les licenciés d'offres de reclassement individuelles, ils pourraient juste donner un accès internet en interne sur des offres « d'emplois accessibles »
- ☹ Après un accord d'entreprise, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié pour faute
- ☹ Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées
- ☹ En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale serait plafonnée

Le plus grand plan de masse de suppressions d'emplois!

Le gouvernement s'apprête à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires mais également 260 000 contrats aidés sur 2 ans (150 000 rien que cette année !)

Sans oublier les milliers de licenciements de CDI dans le privé grâce à la loi !

Chez PSA :

Avec ses syndicats maison (, FO, CFTC, CFDT, CGC) toujours prêts à donner leur signature au patron, PSA a tout intérêt à ce que les accords d'entreprise s'imposent sans limite. On en a eu un avant-gout avec le NCS et le NEC... Avec les nouvelles dispositions : Une entreprise peut, par accord d'entreprise, baisser les salaires, Modifier le temps de travail, les congés, les majorations d'heures supplémentaires

Fusions des Instances représentatives du personnel.

Création d'une instance unique DP, CE, CHSCT.

1^{er} attaque, les CHSCT deviendront une simple commission

Cette instance enlève la plupart des prérogatives existantes qui permettent aux salariés d'être informés et de se défendre à l'entreprise.

Le nombre de délégués seraient au moins divisés par deux.

A terme, les syndicats n'auront plus de mot à dire

Moins d'élus, moins d'heure de délégations et donc... moins de temps pour défendre les salariés.

Pour résumer, cette loi c'est : tous les pouvoirs au patron !

Les accords d'entreprises pourraient désormais être moins favorables que les conventions collectives, nous avons beaucoup à perdre. L'attaque est brutale, ce sont nos droits et nos acquis sociaux qui sont menacés.

Nos acquis de hautes luttes de 36 et 68 attaqués !

Dans le passé, nos grands-parents, nos arrière grands-parents, ont gagné dans les luttes et les grèves générales : les garanties collectives. C'est par les grèves que les anciennes générations d'ouvriers ont obtenu des droits et des protections. C'est par les luttes collectives, les grèves et les manifestations que nous devons les défendre aujourd'hui. !

Le 12 septembre, la **CGT, FSU, Sud** et certaines sections et certaines unions départementales de FO appellent à la grève et à manifester dans tout le pays,

Dès maintenant, discutons entre nous pour y être le plus nombreux possible.



RDV 10h place d'armes à Valenciennes